

2091

Vendredi 19 septembre 1947.

La Suisse et la deuxième Assemblée
générale des Nations Unies.

Département politique. Proposition du 6 septembre 1947.

La deuxième Assemblée générale des Nations Unies est convoquée à New-York pour le 16 de ce mois. Elle durera plusieurs semaines. Une des principales questions qui se poseront sera celle de la révision éventuelle de l'article 27, alinéa 3, de la Charte de San-Francisco, disposition qui confère le droit de veto aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire à cinq grandes puissances. L'usage et l'abus que l'Union soviétique a faits de ce droit, ou condamnent les Nations Unies à une action politique des plus restreintes, ou les obligent à réviser la Charte. Toutefois la procédure de révision est assez lente; en outre, elle peut provoquer, si elle aboutit, la sortie de l'Union soviétique qui entraînera à sa suite ses satellites.

Ce qui est dit ici de l'action des Nations Unies sur le plan politique n'affecte pas leurs travaux dans de nombreux domaines techniques où, comme au temps de la Société des Nations, des résultats importants sont obtenus.

Du point de vue politique, la deuxième Assemblée générale sera particulièrement intéressante, car elle risque d'opposer une volonté de collaboration, vivante chez de nombreux gouvernements, à un vouloir inverse chez quelques-uns.

Le 10 avril 1947, le secrétaire général des Nations Unies a désigné Genève comme office européen de l'ONU. Tout au cours de 1947, l'activité a été intense au Palais de l'Ariana: la Commission préparatoire de la Conférence mondiale du commerce et de l'emploi y a siégé d'avril à septembre; la Conférence internationale du Travail s'y est tenue; la Commission économique européenne y a son quartier général; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture y tient actuellement sa troisième Assemblée plénière.

Or, il ressort de renseignements puisés auprès du directeur de l'Office européen de Genève que le programme des Nations Unies pour 1948 à Genève est encore beaucoup plus important que celui pour 1947. Le nombre des Conférences pourrait doubler, voire tripler; celui des fonctionnaires sera triplé.

L'année dernière, le Conseil fédéral avait désigné une délégation de trois personnes pour le représenter à titre d'observateurs à la première Assemblée générale. Des questions devaient y être débattues qui exigeaient la présence d'une délégation relativement importante. Cette année-ci, il ne semble pas que des questions concrètes intéressant directement la Suisse doivent être abordées, à l'exception du programme concernant Genève.



Toutefois, on veut éviter de donner l'impression que le Conseil fédéral se désintéresse des efforts tentés par les Nations Unies en faveur de la paix; on ne veut pas non plus qu'une absence complète pût faire échouer le programme tel qu'il est envisagé pour 1948.

Cependant la délégation pourrait être moins nombreuse et compter deux personnes au lieu de trois; leur séjour pourrait également être plus court et ne pas coïncider avec toute la durée de l'Assemblée générale, mais se limiter par exemple à une quinzaine de jours.

Dans ces circonstances, d'entente avec le département des finances et des douanes, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e :

1) de désigner M. D. S e c r é t a n , ministre plénipotentiaire, chef du service des organisations internationales au département politique fédéral, conjointement avec M. K. B r u g g m a n n , ministre de Suisse aux Etats-Unis, pour suivre les travaux de la deuxième Assemblée générale des Nations Unies pendant telle partie de la session que le département politique estimera nécessaire;

2) de mettre M. Secrétan au bénéfice des mêmes conditions de voyage et de séjour aux Etats-Unis que l'année dernière.

Extrait du procès-verbal
au département politique (en trois exemplaires) pour exécution, au département des finances et des douanes pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber.